

IHEDATE - S3 - Hotel de Ville de Paris

Conférence de Bettina Laville - Conseillère d'Etat, présidente du Comité 21, ex-dircab de Brice Lalonde, conseillère de Pierre Bérégovoy, Lionel Jospin, François Mitterrand. Responsable des conférences de Rio, Kyoto et Johannesburg. Dernier ouvrage « *L'adaptation au changement climatique, une question de sociétés* », CNRS, 2017.

1. Existe-t-il une administration du climat ?

Le concept de climat est en vogue depuis 30 ans (Convention Climat) mais n'a pas pour autant pénétré l'administration. La conférence de Rio en 1992 a sensibilisé les responsables administratifs, territoriaux et la population. Les Agendas 21 ont eu un réel impact auprès des collectivités territoriales : document qui porte le DD, et pas seulement un plan climat/santé/citoyen. Correspondait au concept de DD : citoyenneté, conciliation développement économique, social et environnemental, destiné aux jeunes générations.

La « Stratégie nationale de DD » lancée par Corinne Lepage est la traduction des Agendas 21 au niveau de l'Etat, mais freiné ensuite par Alain Juppé. Le rapport n'est jamais paru officiellement. Les deuxième et troisième SNDD ont ensuite été faites jusqu'au Grenelle de l'Environnement. Il n'y en a pas eu après, remplacées par les plans (climat, bas carbone). En revanche, en septembre 2019, ont été arbitrés au niveau international les Objectifs de DD (ODD), nés à la conférence d'Abu Dhabi en 2014, arbitrés au niveau international en 2015. Certains pays ont décliné ces ODD de manière très forte, surtout dans le Nord de l'Europe, en Italie et au Costa Rica. La France est consciente d'avoir décliné des ODD de petite envergure. Or c'est le seul document global au niveau de la stratégie nationale. Dès lors, faut-il conserver le terme « DD », très critiqué, et de plus en plus remplacé par le terme « transition », voire « transformation » (Comité 21 : « *La grande transformation, freins et leviers* »). Il y a deux écoles de pensée à ce sujet :

- ceux qui pensent que le mot « DD » a tué les ruptures (concilie les trois piliers environnemental, économique et social). Selon ses détracteurs, le mot « DD » a consacré l'idée du développement économique;
- ceux qui défendent le mot « DD » pensent que même si l'appellation change, l'idéologie globale ne changera pas :
 - en 2008, le Comité 21 a écrit sur la crise financière de 2008, en répertoriant les « *plus jamais ça* », et a observé une réforme prudentielle

bancaire majeure, mais sur le plan du changement de modèle il ne s'est rien passé. Sur le réchauffement climatique, la prise de conscience ne vient pas des décideurs publics. Elle vient d'une plus grande conscience des citoyens, qui influent sur les décideurs publics. Les municipales vont être faussées par le COVID19, on ne pourra pas interpréter les résultats.

- Lorsqu'il y a une crise, on n'invoque plus le DD, mais le système, le modèle capitaliste, etc. Le concept DD n'est plus sauveur, sauf dans les PVD. Or le concept veut dire la même chose partout, c'est un des derniers langages communs. C'est pourquoi les ODD, s'ils étaient bien déclinés par pays, régions mondiales et collectivités, pourraient être la face lumineuse de la mondialisation.
- Quel concept pourrait remplacer le « DD » ? Les termes « transition » et « transformation » désignent un passage d'un état à l'autre : ils sont les modes d'action du « DD ». Un philosophe australien pense qu'il faut inventer des mots nouveaux... ce qui ferait perdre beaucoup de temps à l'action.

Concernant la France :

- objectivement, **l'administration du climat n'est pas à la hauteur**, même si depuis l'installation du Conseil de défense écologique (CDE) en 2019 (reprenant une idée de N. Hulot, qui voulait à la base un Vice-PM chargé du DD). Les problèmes environnementaux n'appartiennent pas au MTES, ils sont croisés. Le CDE a vocation à traiter au niveau présidentiel, dans une logique interministérielle, les problématiques environnementales en les mettant comme filtre de toute politique publique. D'ailleurs, Bettina Laville observe que tous les derniers présidents sont devenus souvent plus écologistes que leurs gouvernements : Chirac (« *Our house is burning* »), Sarkozy (Grenelle de l'Environnement), Hollande (Accords de Paris), Macron (CDE).

- subjectivement, **l'administration ne suit pas** : la grande réforme du MTES, voulue par tout le monde, a été une bêtise. La réforme Borloo liant environnement et équipement a étouffé l'environnement sous les problèmes d'infrastructures. Les ingénieurs des Mines et des Ponts ont continué leur volonté de construction. L'administration n'est pas imprégnée de DD, ou alors surtout pas son pilier économique, plus qu'environnemental et social. En réalité, au sein de même administration, on a des bureaux conflictuels. Avant, les arbitrages étaient réglés par Matignon, voire par le PM. L'internalisation des arbitrages rend la manœuvre compliquée, car ce qui sort du MTES est déjà tiède.

- **l'inadéquation entre le risque et son administration** : la direction des risques du MTES et celle du climat sont dissociées. Au MTES, le plan national

d'adaptation au changement climatique est réalisé par trois fonctionnaires de la direction des risques, aucun issu de la direction du climat. Une des propositions du Comité 21 est de créer un vrai service de l'adaptation au changement climatique. La protection civile de la DGSCG (MI) ont 5 ETP sur 860 dédiés au risque climatique.

2. Existe-t-il une administration du climat dans les territoires ?

Grand Paris : consacre l'étalement urbain et donc les GES - pour compenser, on mise sur les transports en communs donc d'immenses chantiers polluants. Il y a une différence entre l'étalement urbain subi (sous l'effet de la démographie), et l'étalement décidé, qui va à l'encontre des intérêts écologiques (cf. paradoxes du programme de Cédric Villani).

La complexité demandée aux collectivités territoriales (plans) casse le dynamisme par une lourdeur exagérée. Le Comité 21 plaide pour que la future loi 3D devienne 5D (avec DD). De plus, les ODD ont fait l'objet d'un « guide pratique de la territorialisation des ODD », qui croise les ODD avec l'ensemble des plans et schémas obligatoire (cohérence transverse).

On a besoin de revoir l'ensemble de nos institutions locales et nationales à l'aune de la situation de la planète : comment administre-t-on un pays dans un contexte de crise planétaire, face aux risques et à leur imprévisibilité ? Malgré une conscience des gouvernants, les administrations ne sont pas en ordre de marche face à ces risques : ils nécessitent une réforme en profondeur des institutions, voire de la Constitution.